

Les bourses de l'enseignement supérieur

Sommaire

Étudier en France p.1

Bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux p.1

Autres aides financières p.2

Étudier à l'étranger p.4

Informations complémentaires p.6



Étudier en France

Bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux

La demande se fait chaque année avant la fin mai, pour la rentrée universitaire suivante.

Faites votre demande avant même d'avoir le résultat de vos examens.

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Consulter le guide de l'étudiant pour être accompagné dans vos démarches

www.etudiant.gouv.fr/fr/guide-de-letudiant

Les étapes pour déposer son dossier social étudiant DSE

> Vérifier votre éligibilité à la bourse

www.lescrous.fr/nos-services/une-offre-de-services-riche-et-de-qualite-pour-tous-les-etudiants/#bourses-et-aides-financieres

> Créer ou mettez à jour votre compte sur la plateforme Mes services étudiant

www.messervices.etudiant.gouv.fr/auth/dispatcher/login?login_challenge=16cbaa6fd7d44946a9279d676197e4e1

> Saisir votre dossier social étudiant DSE

> Suivez votre DSE grâce aux notifications

La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux s'adresse aussi aux étudiants français ou originaires de l'Union Européenne désirant suivre des études supérieures dans un pays membre du Conseil de l'Europe

CROUS Académie de Nice

Crous Nice-Toulon- Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice-Toulon

www.crous-nice.fr

- **Service DSE** - Dossier social étudiant, demande de bourse et de logement

09 72 59 65 06 du lundi au vendredi de 10h à 17h

- **Demande d'information par mail** depuis messervices.etudiant.gouv.fr dans la rubrique « assistance ».

- **Accueil sur rendez-vous à :**

Maison de l'étudiant de Nice

5 Boulevard François Mitterrand
06000 Nice

Maison de l'étudiant et de l'Information Jeunesse de Toulon

Tous les 2èmes mercredis du mois entre 9h et 12h
3-7 rue de la Glacière 83000 Toulon

Pour prendre rendez-vous, aller sur la plateforme :
<https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>

-**Service social** : Les assistantes sociales reçoivent les étudiants sur rendez-vous dans les Alpes-Maritimes et le Var en fonction de leur établissement d'inscription.

Pour la prise de rendez utiliser le formulaire en ligne sur le site du CROUS

www.crous-nice.fr/contacts/social-et-accompagnement

CROUS Académie d'Aix Marseille

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
d'Aix-Marseille (Crous Aix-Marseille)

www.crous-aix-marseille.fr

- Bourse et la CVEC

09 72 59 65 13 du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00

- Demande d'information par mail depuis

messervices.etudiant.gouv.fr dans la
rubrique « assistance ».

- Service social du Crous Aix-Marseille-Avignon

Pour prendre rendez-vous, aller sur la plateforme :
<https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>

Aix-en-Provence

31 avenue Jules Ferry

13100 Aix-en-Provence

de 08h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h00, du lundi au
vendredi

Avignon

74 rue Louis Pasteur - Campus Hannah Arendt

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 13h et de 14h à 16h
/ Mercredi : de 9h à 13h

Marseille

Campus Saint-Charles - 3 place Victor Hugo

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h15

- En cas d'urgence sociale, vous pouvez contacter le
service social :par mail : service.social@crous-aix-marseille.fr*Indiquez votre nom, date de naissance, établissement
d'inscription, cursus et filière, vos coordonnées
téléphoniques et le motif de votre demande*par téléphone au 04 42 91 30 20 du lundi au vendredi, de
13h30 à 16h30

Aide financière d'urgence

Un numéro d'appel pour les étudiants **0 806 000 278**Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation a mis en place ce numéro
d'appel, destiné à informer les étudiants en situation
d'urgence sociale. L'objectif de faciliter les démarches
pour obtenir rapidement un soutien financier d'urgence. Il
est ouvert de 9h à 17h, du lundi au vendredi au prix d'un
appel local, non surtaxé

Pour connaître les aides :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Autres aides financières

Aides des ministères

(Hors Éducation nationale)

Certains ministères proposent des
bourses d'enseignement :

- Ministère de la Culture
(théâtre, beaux-arts, architecture...)
www.culture.gouv.fr
- Ministère des Armées,
www.defense.gouv.fr
- Ministère de l'Agriculture (formations agricoles)
agriculture.gouv.fr

Informations complémentaires, voir la fiche Actuel CIDJ
n°1.612 Les bourses de l'enseignement supérieur.Bourse départementale pour une formation aux
métiers du sport et de l'animation

Digne-les-Bains

Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS70216

04995 Digne-les-Bains Cedex 9

Tél : 04 92 30 04 00 / 04 92 30 05 40

www.mondepartement04.fr-Bourse départementale pour une formation aux métiers
du sport et de l'animation

Public : résidents des Alpes-de-Haute-Provence

Formations concernées : Brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique (BNSSA) ; brevet professionnel de la
jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS),
diplômes d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et
du sport (DEJEPS - DESJEPS).

Aide au mérite

Nice

Conseil départemental des Alpes-Maritimes

147 boulevard du Mercantour -BP 3007

06201 Nice Cedex 3

Tél : 04 97 18 60 00

www.departement06.fr

Aide au mérite pour les étudiants ayant obtenu la mention

« Très bien » au baccalauréat. Elle est renouvelable
pendant trois ans, sous réserve d'avoir validé l'année
universitaire.Condition : être boursier, résider dans les Alpes-
Maritimes.

Demande en ligne sur le site du conseil départemental



Marseille

Conseil Régional

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

27 place Jules Guesde

13481 Marseille Cedex 20

Tél : 04 91 57 50 57 (standard) / 04 91 57 55 02

www.maregionsud.fr

<https://aidesformation.maregionsud.fr> (plateforme pour les demandes de bourses)

- **Bourse régionale au mérite** : Les boursiers et non boursiers ayant obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat dans un des lycées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent bénéficier de la bourse régionale au mérite pendant 3 ans

Tél : 04 88 73 64 00 (Service Bourse régionale au mérite)

Demande en ligne à partir du mois de juillet

Bourses et aides régionales pour les étudiants en formation sanitaires et sociales

Marseille

Conseil Régional

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

27 place Jules Guesde

13481 Marseille Cedex 20

Tél : 04 91 57 50 57 (standard) / 04 91 57 55 02

www.maregionsud.fr

<https://aidesformation.maregionsud.fr> (plateforme pour les demandes de bourses)

La Région Sud propose des aides financières pour les personnes inscrites dans un établissement de formation paramédicale ou sociale agréé par la Région.

Aide individuelle régionale d'études dans les secteurs du sanitaire et du travail social : attribuée sur critères sociaux pour les élèves, et les étudiants inscrits dans un établissement agréé ou autorisé par la Région

Rémunération des stagiaires de la formation

professionnelle : destinée aux demandeurs d'emploi, préparant une formation sanitaire de niveaux 3 et 4 (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier) en cursus complet

Condition d'attribution :

- Ne pas être en continuité de parcours scolaire et être inscrit à Pôle emploi (demandeur d'emploi indemnisé ou non-indemnisé par Pôle emploi) ou auprès d'une mission locale

Fonds d'aide régionale aux élèves et étudiants du

sanitaire et social : aide financière destinée à améliorer les conditions de vie des élèves et étudiants inscrits dans une filière sanitaire ou sociale en Région Sud. En complément des aides citées ci-dessus. Il s'agit d'une aide financière ponctuelle attribuée en fonction de la situation de l'élève.

Indemnités de stages et remboursement de frais de déplacements : attribuées aux étudiants masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, infirmiers et manipulateurs d'électroradiologie médicale.

Programme régional d'aide à la mobilité étudiante

(PRAME) sanitaire et social : pour les étudiants en formation initiale inscrits dans une formation du sanitaire et social agréée autorisée par la Région souhaitant effectuer un stage à l'étranger durant leur cursus de formation.

Aides individuelles aux majors de promotion

Pour les majorants inscrits dans un établissement de formation sanitaire et du travail social agréé, autorisé et financé par la Région, arrivés majors de promotion dans un des diplômes dont la liste exhaustive sera publiée annuellement sur le site de la Région.

Chaque année les différentes aides proposées par la Région peuvent changer.

Se renseigner auprès du service aides individuelles : 04 91 57 55 02

<https://aidesformation.maregionsud.fr>

Du lundi au jeudi de 13H30 à 17H30.

Bourse de recherche jeunes doctorants

Marseille

Conseil Régional

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

27 place Jules Guesde

13481 Marseille Cedex 20

Tél : 04 91 57 50 57 (standard) / 04 91 57 55 02

www.maregionsud.fr

<https://aidesformation.maregionsud.fr> (plateforme pour les demandes de bourses)

- **Emplois jeunes doctorants (bourse de recherche)**

Public : futurs jeunes doctorants, inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales (régions, départements et municipalités) peuvent proposer des aides financières aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Renseignements auprès de chaque collectivité : Mairies, conseils départementaux ou Région Sud.



Aides des Fondations

Fondation de France - Délégation Méditerranée

42 rue Montgrand
13006 Marseille
Tél : 04 91 90 08 77
mediterranee@fdf.org
www.fondationdefrance.org

> Bourse aux jeunes majeures sans soutien familial

Les bourses sont destinées à tout jeune majeur de 18 à 25 ans, privé de soutien familial, bénéficiant de l'accompagnement d'un professionnel.

Destinées, mais pas exclusivement, aux jeunes sortant des dispositifs de suivi de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

> Bourses d'études

D'autres fondations sous l'égide de la Fondation de France attribuent des bourses d'études à des étudiants, consulter le site de la fondation de France.

www.fondationdefrance.org/fr/ rubrique enseignement supérieur

Les **étudiants étrangers** peuvent prétendre à différents types de bourses d'études : bourses du gouvernement français, bourses cofinancées, bourses de couverture sociale, bourses d'organisations internationales..., Voir les fiches Actuel CIDJ n°1.612 Les bourses de l'enseignement supérieur et n°5.571 Étrangers : étudier en France

Étudier à l'étranger

Il existe plusieurs types d'aides financières pour étudier à l'étranger : aides à la mobilité internationale, bourses du ministère des Affaires étrangères, bourse Erasmus+, bourses de gouvernements étrangers, bourses accordées par des fondations, des organisations non-gouvernementales, des entreprises..., Voir la fiche Actuel CIDJ : n°1.612 Les bourses de l'enseignement supérieur et pour les bourses et les aides à la mobilité en Europe, voir la fiche Actuel CIDJ n°8.52 Étudier en Europe.

www.campusfrance.org/fr

L'agence Campus France gère et accompagne la mobilité des étudiants et stagiaires étrangers et français, lauréats de bourses, pour étudier en France ou à l'étranger.

Consultation en ligne de l'annuaire des programmes de bourses.

Le Réseau Info Jeunes PACA/Eurodesk

Les structures Info Jeunes labellisées Eurodesk sont des lieux ressources pour l'information sur la mobilité des jeunes en Europe.

Info Jeunes Provence-Alpes-Côte d'Azur

13001 Marseille
04 91 24 33 50

Bureau Information Jeunesse

06600 Antibes
04 92 90 52 38

AGIS 06 Service Cap Jeunesse Côte d'Azur

Bureau Information Jeunesse de Nice (BIJ)
06000 Nice
04 93 80 93 93

Le repère jeunesse

13100 Aix-en-Provence
04 42 91 98 00

Bureau Information Jeunesse

13600 La Ciotat
04 42 83 85 57

Bureau Information Jeunesse

83250 La Londe-les-Maures
04 94 01 54 38

Bureau information jeunesse

83500 La Seyne-sur-Mer
04 94 06 07 80

Point Information Jeunesse

Coustellet/84660 Maubec
04 86 50 80 10



Bourses des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales (régions, départements et municipalités) peuvent accorder des aides financières aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Certaines initiatives locales dans le cadre de villes jumelées permettent parfois des échanges d'élèves entre les villes partenaires.

Renseignements auprès de chaque collectivité.

Conseil Régional

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

27 place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Tél : 04 91 57 50 57
www.maregionsud.fr

> Programme Régional d'Aide à la Mobilité Étudiante (PRAME) - BTS

Aide à la mobilité internationale des étudiants devant effectuer un stage à l'étranger pendant leurs cursus
- Étudiants en formation initiale préparant un BTS dans un établissement d'enseignement public ou privé régional.

- Filières éligibles : commerce international ; soutien à l'action managériale ; tourisme ; management en hôtellerie et restauration, transport et prestations logistiques ; gestion de la PME ; négociation et digitalisation de la relation client, service informatique aux organisations, management commercial et opérationnel.

- Pour ces filières, un conventionnement entre l'établissement de formation et la Région est obligatoire. Pour les autres filières : aucun conventionnement entre l'établissement de formation et la Région n'est nécessaire.

- Dossier de candidature à retirer auprès de l'établissement d'enseignement supérieur d'inscription
Candidatures à déposer sur
<https://aidesformation.maregionsud.fr>

> Programme Régional d'Aide à la Mobilité Étudiante (PRAME) - Sanitaire et social

Aide à la mobilité internationale des étudiants âgés de moins de 30 ans inscrits en formation initiale dans les formations du secteur sanitaire et social devant effectuer un stage à l'étranger pendant leurs cursus.

- Établissements éligibles : établissements publics ou privés conventionnés avec la région préparant à des formations agréées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- Les étudiants doivent avoir validé un diplôme de niveau IV

- Candidatures à déposer sur
<https://aidesformation.maregionsud.fr>

Programme Régional d'Aide à la Mobilité Étudiante (PRAME) volet Enseignement Supérieur.

Aide à la mobilité pour les étudiants en formation initiale y compris en alternance âgés de moins de 30 ans ; inscrits dans un établissement régional d'enseignement supérieur public ou privé conventionné avec la Région.

- Préparant un diplôme d'Etat, un diplôme visé par l'Etat, un diplôme universitaire d'enseignement technologique international (DUETI) ou un diplôme inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).
Effectuer un stage d'une durée minimum de 8 semaines dans l'un des territoires éligibles.

- Dossier à retirer auprès de l'établissement d'enseignement supérieur d'inscription ayant conventionné avec la Région.

Liste des établissements sur le site
www.maregionsud.fr/vos-aides

- Déposer une demande en ligne
<https://aidesformation.maregionsud.fr>

Il existe d'autres bourses et aides pour les projets d'études à l'étranger : *Voir les fiches : Étudier en Europe Actuel Cidj n° 8.52 Les programmes européens Actuel Cidj n° 8.53*

Guide « Destination Europe au départ de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur » : information sur les programmes européens, les dispositifs et bourses de mobilité en Europe, les conseils pour suivre des études ou trouver un stage à l'étranger...
Guide réalisé par le réseau Eurodesk



Informations complémentaires

www.etudiant.gouv.fr

Site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'Innovation et les CROUS. Informations sur les aides financières, le logement, la restauration, les études, la mobilité à l'étranger, les jobs, les activités culturelles et sportives...

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Portail numérique des démarches et services de la vie étudiante.

Édité par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et les CROUS
Services en ligne pour différentes démarches : demande de bourse et /ou de logement (DSE), calcul des droits à la bourse, prise de rendez-vous avec les services de la vie étudiante, gestion d'un logement étudiant....

www.centre-francais-fondations.org

Site du Centre français des fondations et fonds de dotation : informer sur ce secteur, développer l'initiative philanthropique, centre de ressources, annuaire des fondations.

<https://campusbourses.campusfrance.org>

Site de Campus France : annuaire des programmes de bourses d'enseignement supérieur pour les études, la recherche, les stages ou les voyages.

À lire aussi :

Les études universitaires Actuel Cidj n° 1.631

Étrangers : étudier en France Actuel Cidj n° 5.571

Les métiers de la recherche Actuel Cidj n° 2.817

Difficultés financières : les aides possibles

Actuel Cidj n°5.52

Les programmes européens Actuel Cidj n°8.53

Conformément à une jurisprudence constante (Toulouse 14.01.1887), les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce document, malgré les soins et les contrôles de l'équipe de documentalistes, ne sauraient engager la responsabilité des éditeurs.

